



Bilan de la promotion interne 2025

Avis du CST du 16/12/2025

Année 2025

Sommaire

POSTES OUVERTS A LA PROMOTION INTERNE 2025	3
ELABORATION DE LA LISTE D'APTITUDE CATEGORIE A POUR LES AGENTS RETENUS PAR LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.....	5
ELABORATION DE LA LISTE D'APTITUDE CATEGORIE B POUR LES AGENTS RETENUS PAR LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.....	12
ELABORATION DE LA LISTE D'APTITUDE CATEGORIE C POUR LES AGENTS RETENUS PAR LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.....	25

POSTES OUVERTS A LA PROMOTION INTERNE 2025

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSSIBILITES DE PROMOTION INTERNE

Les possibilités d'inscription sur liste d'aptitude de promotion interne 2025 ont été calculées plusieurs fois par le service carrières jusqu'en toute fin d'année afin d'obtenir les informations les plus fiables possibles en termes de recrutements intervenus au cours de l'année 2024 ainsi qu'en termes d'effectifs au 31 décembre.

Cadre d'emplois	1er calcul : nombre de recrutement x 1/2							Dispositif dérogatoire à la 2ème année : si pas de possibilité de PI depuis 2 ans mais au moins 1 recrutement		2ème calcul (clause de sauvegarde) : 8% des effectifs x 1/2		Calcul PI (recrutements ou effectifs + possibilités PI non utilisées l'année précédente)			
	Concours	Mutation externe	Intégration directe	Détachement	Titularisation "handicap" (suite CDD art. L352-4 du CGFP)	Total des recrutements	Année de la précédente possibilité par la voie des recrutements ou de la précédente dérogation	Dérogation possible	Possibilités d'inscription sur liste d'aptitude par les recrutements	Effectif du cadre d'emploi (+ CDI)	Possibilités d'inscription sur liste d'aptitude par la clause de sauvegarde	Report des possibilités d'inscription sur liste d'aptitude non utilisées en 2024	Possibilités d'inscription sur liste d'aptitude		
(A) Attachés - GH 5	0	4	0	3	0	1	8	2024	R	non	4	207	8	0	8
Quota réservé : Secrétaires de mairie															4
(A) Attachés de conservation du patrimoine - GH 5	0	0	0	0	0	0	0	2021	R	non	0	6	0	0	0
(A) Bibliothécaires - GH 5	1	0	0	0	0	0	1	2018	D	oui	1	4	0	0	1
(A) Conseillers des APS - GH 5	1	0	0	0	0	0	1	2024	D	non	0	4	0	0	0
(A) Conseillers socio-éducatifs - GH 5	0	0	0	0	0	0	0	2023	D	non	0	5	0	0	0
(A) Conservateurs de bibliothèques - GH 6	0	0	0	0	0	0	0	2014	R	non	0	1	0	0	0
(A) Conservateurs du patrimoine - GH 6	0	0	0	0	0	0	0	2024	D	non	0	2	0	1	1
(A) Directeurs de police municipale - GH 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non	0	0	0	0	0
(A) Directeur d'établissement d'enseignement artistique - GH 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non	0	1	0	0	0
(A) Ingénieurs - GH 5	1	2	0	0	0	0	3	2024	R	non	1	86	3	0	3
(A) Professeurs d'enseignement artistique - GH 5	0	0	0	0	0	0	0	2024	R	non	0	22	0	1	1
(B)Animateurs - GH 3	4	1	0	0	0	0	5	2023	R	non	2	71	2	0	2
(B) Assistant de conservation - GH 3	0	1	0	0	0	1	2	2024	R	non	1	25	1	1	2
(B) Assistants de conservation principal - GH 3	0	1	0	0	0	0	1	2023	R	oui	1	14	0	0	1
(B) Chefs de service de police municipale - GH 3	4	1	0	0	0	0	5	2023	D	non	2	67	2	9	11
(B) Educateurs des APS - GH 3	29	11	1	0	0	0	41	2023	R	non	20	546	21	0	21
(B) Educateur des APS principal - GH 4	7	2	0	0	0	0	9	2024	R	non	4	150	6	0	6
(C) Agent de maîtrise - GH 2 Examen Pro	Règle de calcul pour nombre de possibilité par examen pro : 1 possibilité avec examen pour 2 dossiers proposés sans examen (possibilités d'inscription à renseigner sur le tableau après la réception des dossiers)											99			

Le tableau ci-dessus utilisé chaque année pour le calcul des quotas de promotion interne, a permis de définir les possibilités suivantes pour la promotion interne 2025 :

- Attaché : 8 postes (+4 postes pour les agents du cadre d'emplois des secrétaires de mairie)
- Ingénieur : 3 postes
- Bibliothécaire : 1 poste
- Conservateur du patrimoine : 1 poste
- Professeur d'enseignement artistique : 1 poste
- Rédacteur : 21 postes (+ une PI dérogatoire sans quota pour les secrétaires de mairie)
- Technicien : 6 postes
- Animateur : 2 postes
- Assistant de conservation : 2 postes
- Chef de service de PM : 1 poste
- Educateur des APS : 11 postes
- Agent de maîtrise : pas de quotas

A titre de comparaison, les possibilités ouvertes à la promotion interne 2024 étaient les suivantes :

Attaché (8 postes +4), Ingénieur (3 postes), Conseiller des APS (1 poste), Conservateur du patrimoine (1 poste), Professeur d'enseignement artistique (1 poste), Rédacteur (18 postes), Technicien (6 postes), Animateur (2 postes), Assistant de conservation (1 poste), Educateur des APS (9 postes), Agent de maîtrise (sans quota).

Par rapport à l'année dernière, les changements les plus notables sont l'apparition d'une possibilité sur le grade de bibliothécaire et la disparition de celle sur le grade de conseiller des APS en catégorie A, ainsi que l'apparition d'une possibilité sur le grade de chef de service de police municipale en catégorie B.

Le nombre de possibilités sur les autres cadres d'emplois reste relativement stable.

A noter : Le nombre important de possibilités sur le cadre d'emplois des éducateurs des APS est en constante augmentation d'année en année du fait de l'absence de demande sur ce grade et du report chaque année des possibilités non utilisées des années précédentes.

PARTICULARITES DE LA PROMOTION INTERNE 2025

- L'ajout d'une **promotion interne Rédacteur dérogatoire**, sans quota, pour les agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie. Cette nouvelle disposition entre dans le cadre du dispositif de revalorisation de l'emploi des secrétaires généraux de mairie de moins de 2000 habitants mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2027. Cette promotion interne dérogatoire intégrera donc les futures commissions de promotion interne jusqu'en 2027.
- L'acceptation des attestations de formation accomplies par les agents jusqu'à la veille des dates de commissions de promotion interne. Il est cependant à noter que ces attestations transmises au-delà de la date de clôture AGIRHE et ne figurant pas au dossier initial, permettaient certes l'atteinte des conditions requises à certains dossiers, mais ne sont toutefois pas entrées en compte dans la cotation de ceux-ci.

DATE LIMITE RECEPTION DES DOSSIERS ET DATE DES COMISSIONS PI 2025

Les demandes de promotion interne pour l'année 2025 ont été présentées par les employeurs territoriaux par le biais de la plateforme AGIRHE via le dépôt de dossiers accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives demandées. Afin de garantir l'anonymat du dossier, tous les champs de saisie de commentaires devaient être impérativement rédigés de manière impersonnelle au risque d'entraîner la disqualification du dossier.

Les promotions internes 2025 se sont déroulées en avril, la période de dépôt des demandes était d'environ 2 mois (du 19/12/2024 au 21/02/2025).

Catégorie	Grades concernés	Date de la commission	Retour des dossiers
C	Agents de Maîtrise	23 Avril 2025	21 Février 2025 <i>Date limite de réception</i>
B	Animateurs Assistants de conservation Chefs de service de P.M. Educateurs des A.P.S. Rédacteurs Techniciens	23 et 24 Avril 2025	21 Février 2025 <i>Date limite de réception</i>
A	Attachés Bibliothécaires Conservateurs du patrimoine Ingénieurs Professeurs d'E.A.	3 Avril 2025	21 Février 2025 <i>Date limite de réception</i>

ELABORATION DE LA LISTE D'APTITUDE CATEGORIE A POUR LES AGENTS RETENUS PAR LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.

ATTACHE

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois.

Il y a eu 8 recrutements en 2024 (soit 4 possibilités).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des attachés (soit 8 possibilités).

Il convient donc de retenir le deuxième mode de calcul.

Il y a donc 8 possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade d'attaché.

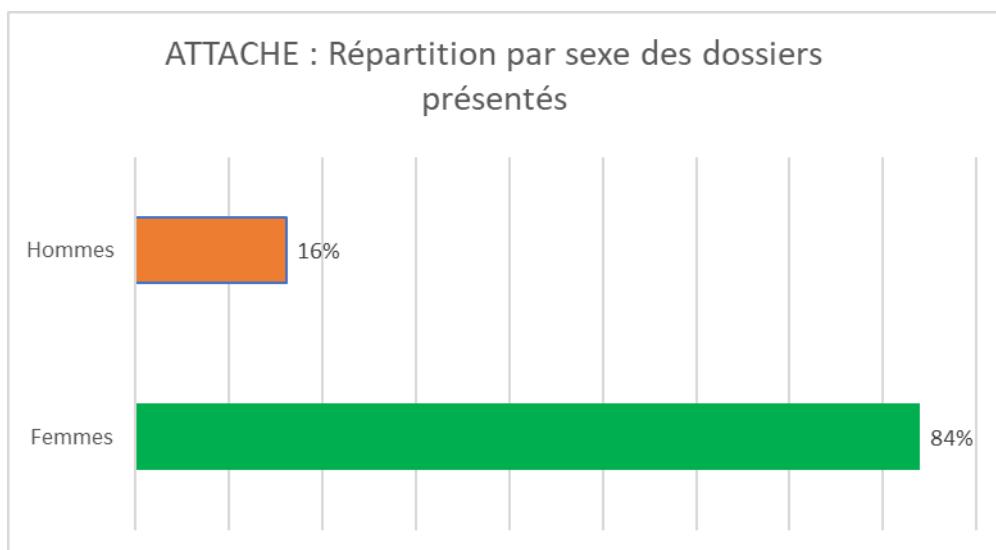
DOSSIERS PRESENTES AU GRADE D'ATTACHE

Postes ouverts :	8			
Dossiers adressés :	63			
Dossiers recevables :	62	Selon les critères définis par le décret 87-1099 du 30 Décembre 1987		
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 16	Communes ≥ 50 agents 21	EPCI < 50 agents 4	EPCI ≥ 50 agents 21

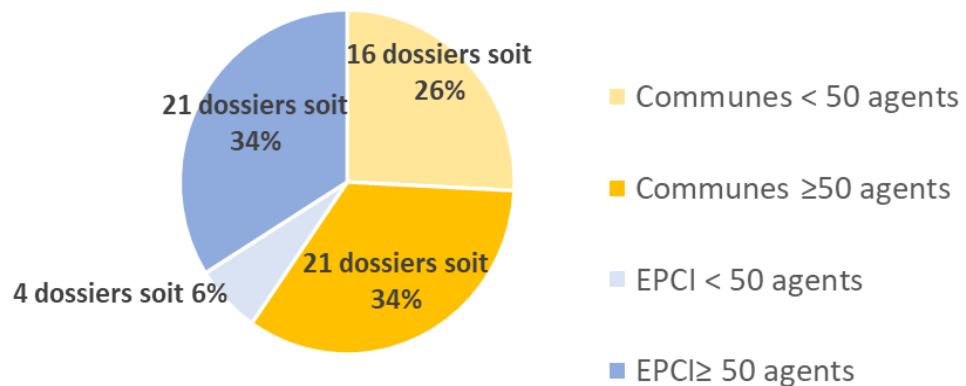
Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 52	Hommes 10
---	--------------	--------------

62 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.

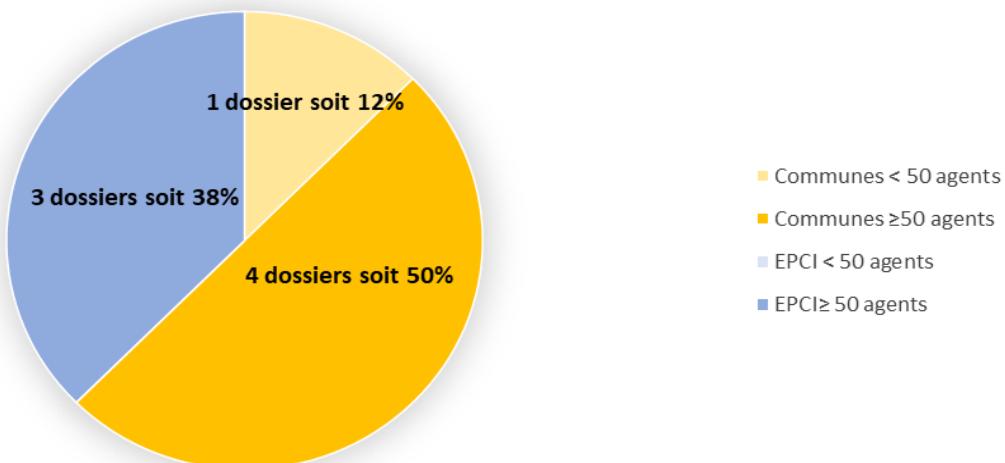
A noter : 1 dossier ne remplissant pas les conditions n'a pas été proposé à la commission.



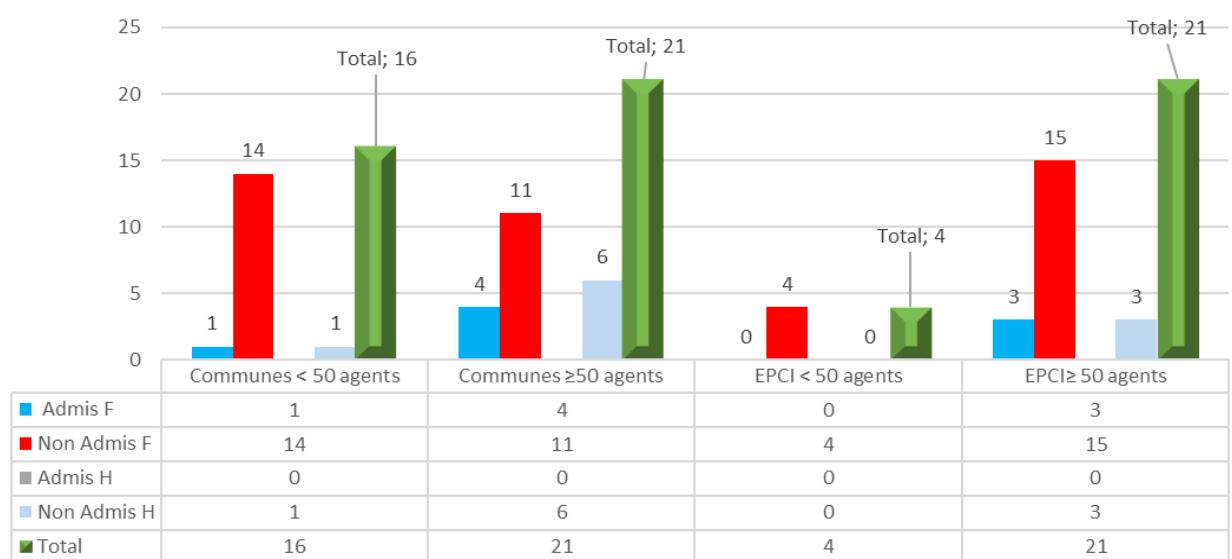
ATTACHE : Nombre de dossiers présentés par type de structure



ATTACHE : Nombre de dossiers admis par type de structure



ATTACHE Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



Les agent inscrits sur la liste d'aptitude représentent 100% de femmes.

Par ailleurs, il existe des possibilités supplémentaires dégagées uniquement pour les dossiers des agents appartenant au grade de « secrétaire général de mairie » (grade de catégorie A en voie d'extinction). Le quota réservé à cette voie découle directement du nombre de nominations intervenues au titre des dispositions susvisées.

Quota : 1 possibilité retenue pour 2 nominations au titre des conditions classiques dans la collectivité ou l'établissement ou l'ensemble des collectivités et établissements affiliés à un centre de gestion.
Il y a 8 inscriptions au titre des conditions classiques pour l'année 2025.

Il y a donc 4 possibilités supplémentaires pour les agents au grade de secrétaire de mairie pour la promotion interne 2025.

1 dossier (1 femme exerçant dans une commune de moins de 50 agents) remplissant les conditions a été proposé à la commission.

INGENIEUR

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois.

Il y a eu 3 recrutements en 2024 (soit 1 possibilité).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs (soit 3 possibilités).

Il convient donc de retenir le deuxième mode de calcul.

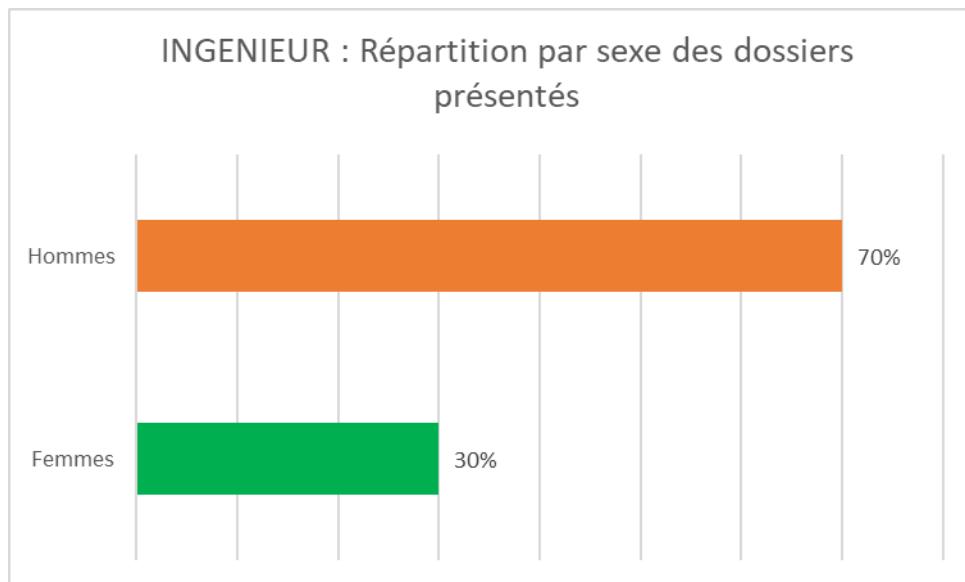
Il y a donc 3 possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade d'ingénieur.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE D'INGENIEUR

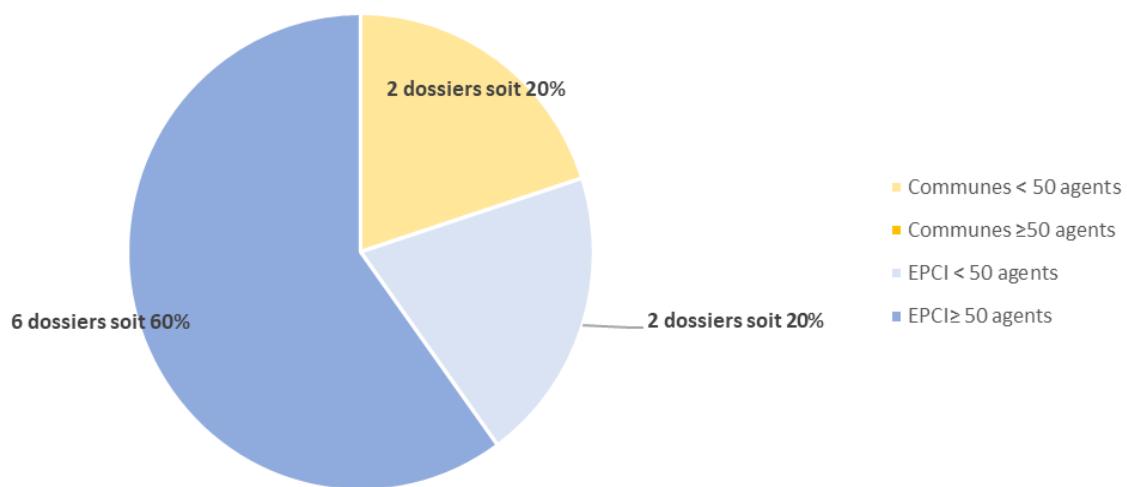
Postes ouverts :	3	Selon les critères définis par le décret 2016-201 du 26 février 2016			
Dossiers adressés :	10				
Dossiers recevables :	10				
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 2	Communes ≥ 50 agents 0	EPCI < 50 agents 2	EPCI ≥ 50 agents 6	

Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 3	Hommes 7
---	-------------	-------------

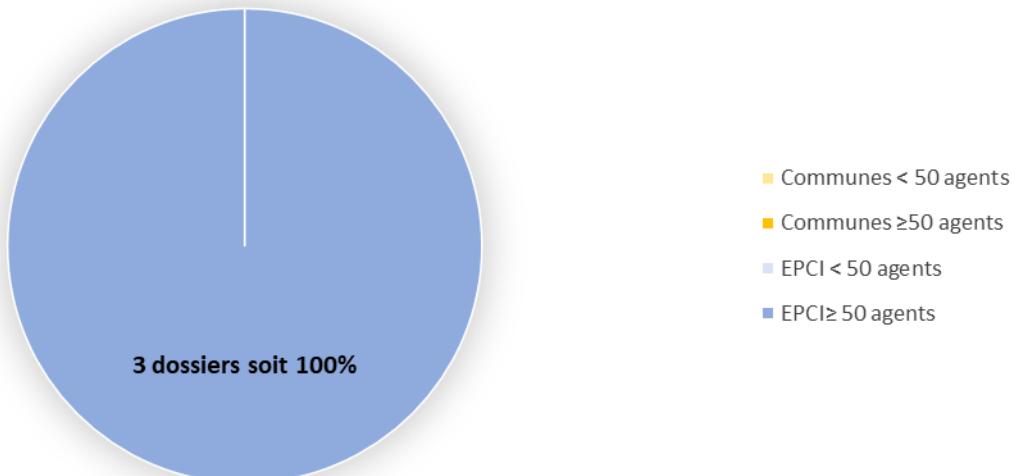
10 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.



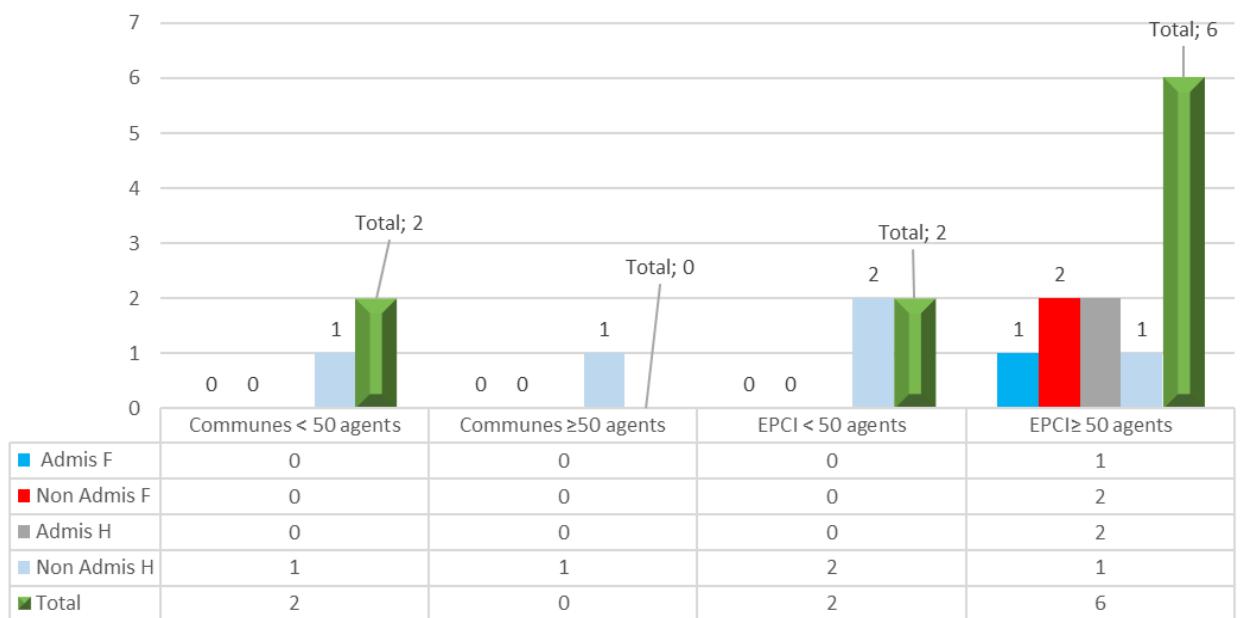
INGENIEUR: Nombre de dossiers présentés par type de structure



INGENIEUR : Nombre de dossiers admis par type de structure



INGENIEUR : Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



Les agents admis représentent 33,33% de femmes et 66,66% d'hommes.

BIBLIOTHECAIRE

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois.

Il y a eu 1 recrutement en 2024 (soit 0 possibilité).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des bibliothécaires (soit 0 possibilité).

Toutefois, un dispositif dérogatoire permet de dégager une possibilité si la voie des recrutements n'a permis aucune possibilité depuis deux ans, mais qu'il y a eu au moins 1 recrutement cette année. La dernière possibilité par la voie des recrutements datant de 2018, 1 possibilité d'inscription sur liste d'aptitude peut donc être créée par le biais de cette disposition dérogatoire.

Il y a donc 1 possibilité d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade de bibliothécaire.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE

Postes ouverts :	1	Selon les critères définis par le décret 91-845 du 2 Septembre 1991			
Dossiers adressés :	1				
Dossiers recevables :	1				
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 1	Communes ≥50 agents 0	EPCI < 50 agents 0	EPCI ≥ 50 agents 0	

Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 1	Hommes 0
---	-------------	-------------

1 seul dossier remplissant les conditions a été proposé à la commission.

L'agent admis est une femme d'une collectivité de moins de 50 agents

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois.

Il y a eu 0 recrutements en 2024 (soit 0 possibilité).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine (soit 0 possibilité).
S'ajoute la possibilité non utilisée de la Commission 2024.

Il y a donc 1 possibilité d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade de conservateur du patrimoine.

Aucun dossier déposé pour ce cadre d'emplois.

PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois.

Il y a eu 0 recrutements en 2024 (soit 0 possibilité).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (soit 0 possibilité).
S'ajoute la possibilité non utilisée de la Commission 2024.

Il y a donc 1 possibilité d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade de professeur d'enseignement artistique.

Aucun dossier déposé pour ce cadre d'emplois.

ELABORATION DE LA LISTE D'APTITUDE CATEGORIE B POUR LES AGENTS RETENUS PAR LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.

REDACTEUR TERRITORIAL

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois (*ce quota est à partager entre la promotion interne rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe*).

Il y a eu 41 recrutements en 2024 (soit 20 possibilités).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs (soit 21 possibilités).

Il convient donc de retenir le deuxième mode de calcul.

Il y a donc 21 possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade de rédacteur et de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

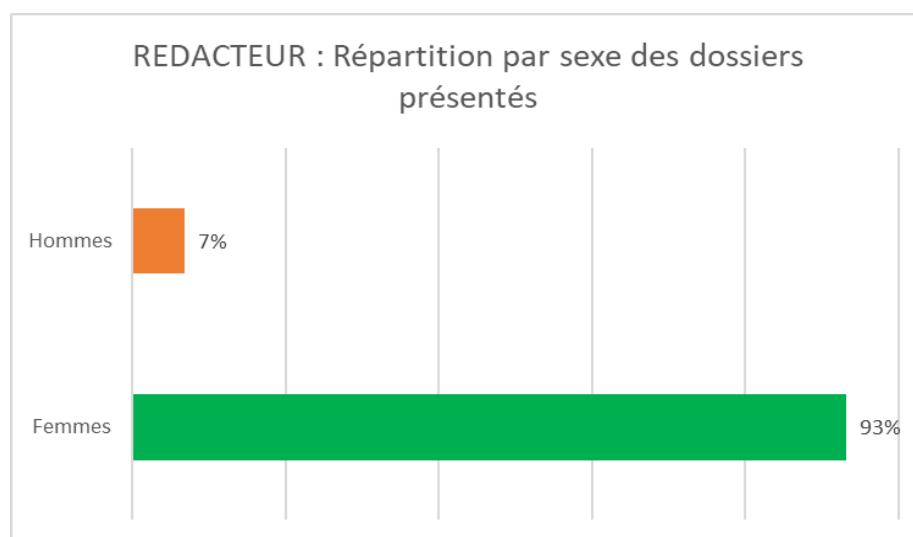
DOSSIERS PRESENTES AU GRADE DE REDACTEUR

Postes ouverts :	21	Selon les critères définis par le décret 2012-924 du 30 juillet 2012			
Dossiers adressés :	47				
Dossiers recevables :	44				
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 12	Communes ≥ 50 agents 21	EPCI < 50 agents 3	EPCI ≥ 50 agents 8	

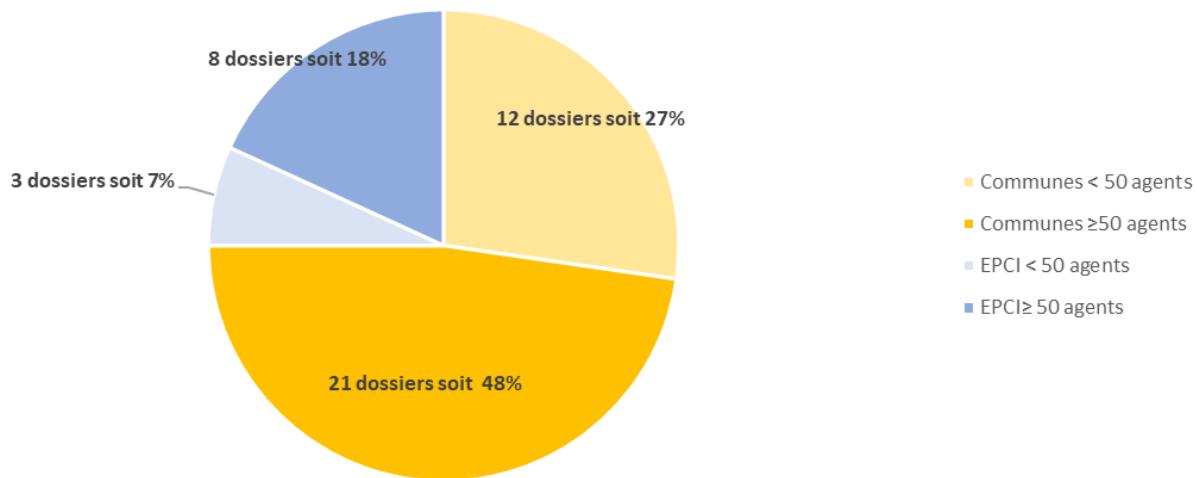
Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 41	Hommes 3
---	--------------	-------------

44 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.

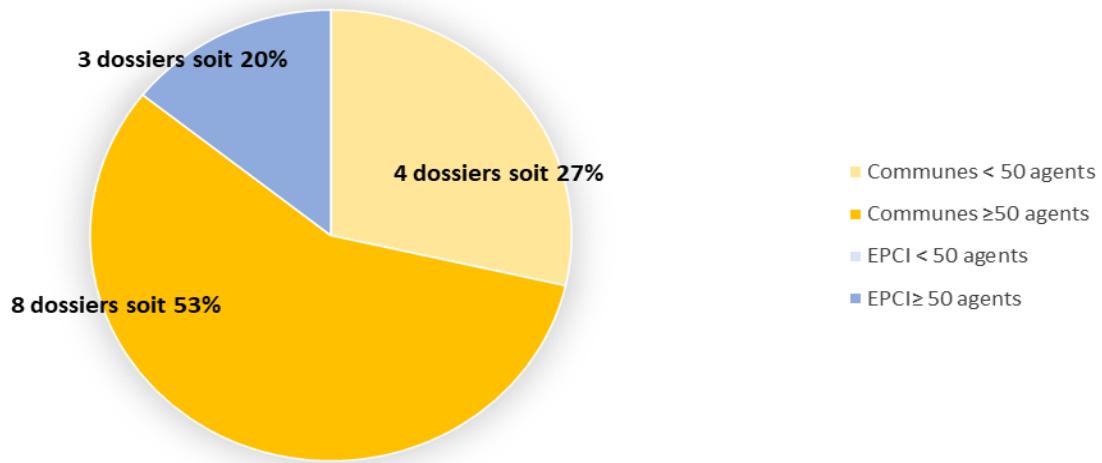
A noter : 3 dossiers ne remplissant pas les conditions n'ont pas été proposés à la commission.



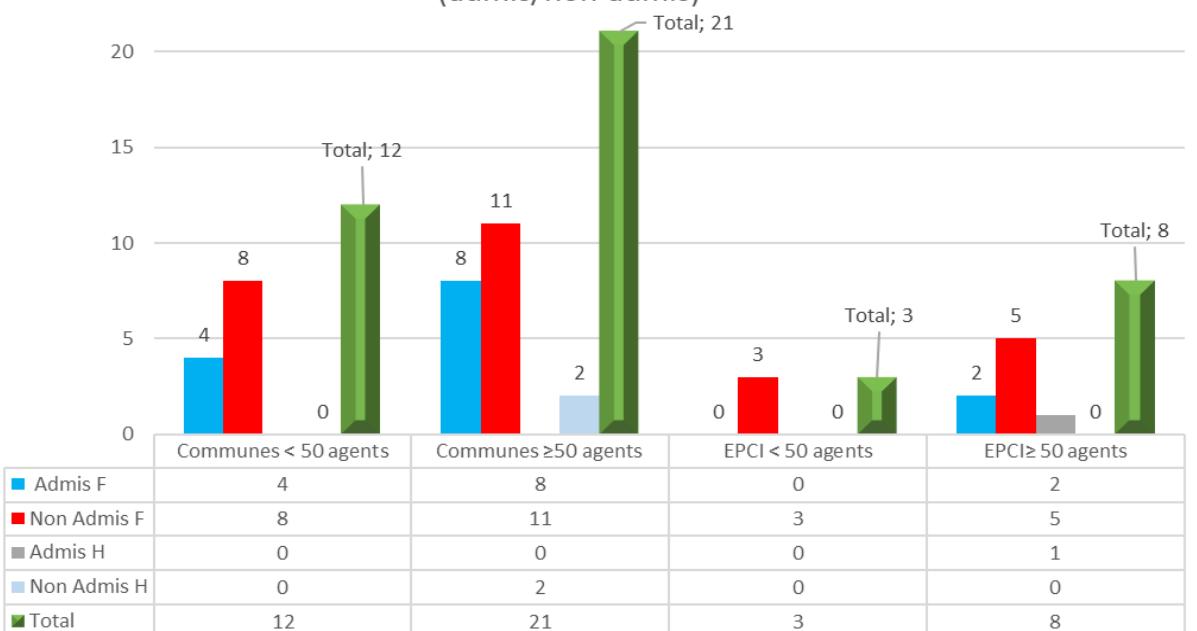
REDACTEUR : Nombre de dossiers présentés par type de structure



REDACTEUR : Nombre de dossiers admis par type de structure



REDACTEUR : Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



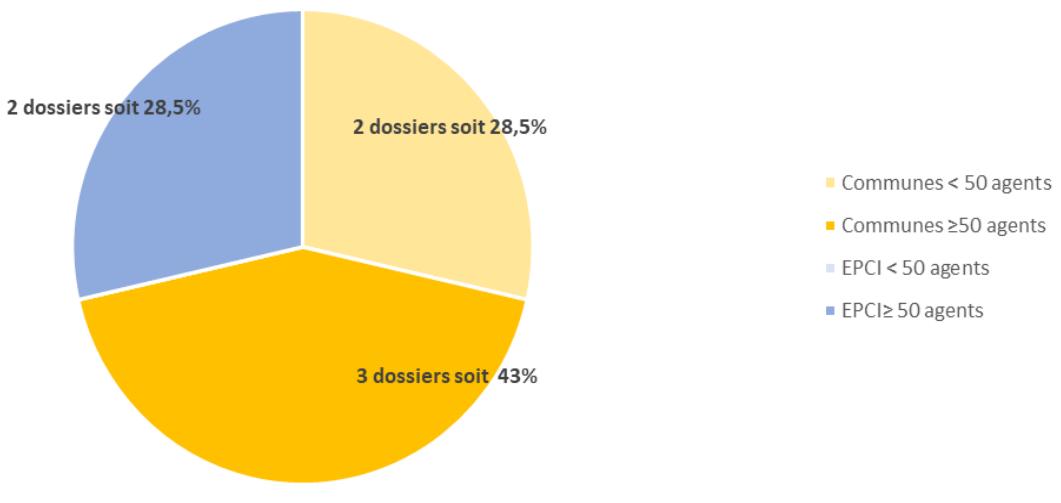
Les agents admis représentent 66,66% de femmes et 33,33% d'hommes.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

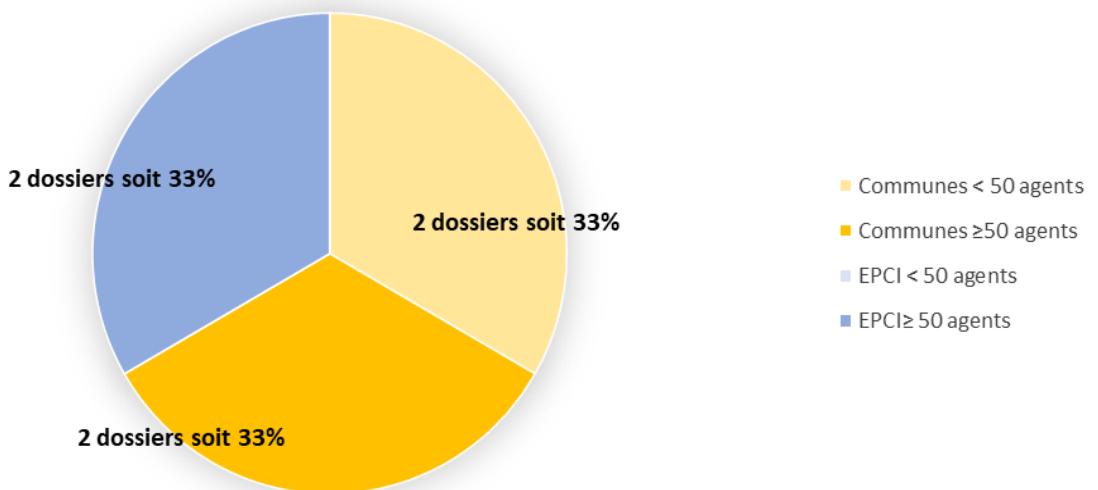
Postes ouverts :	21			
Dossiers adressés :	7			
Dossiers recevables :	7	Selon les critères définis par le décret 2012-924 du 30 juillet 2012		
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 2	Communes ≥ 50 agents 3	EPCI < 50 agents 0	EPCI ≥ 50 agents 2
Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 7			Hommes 0

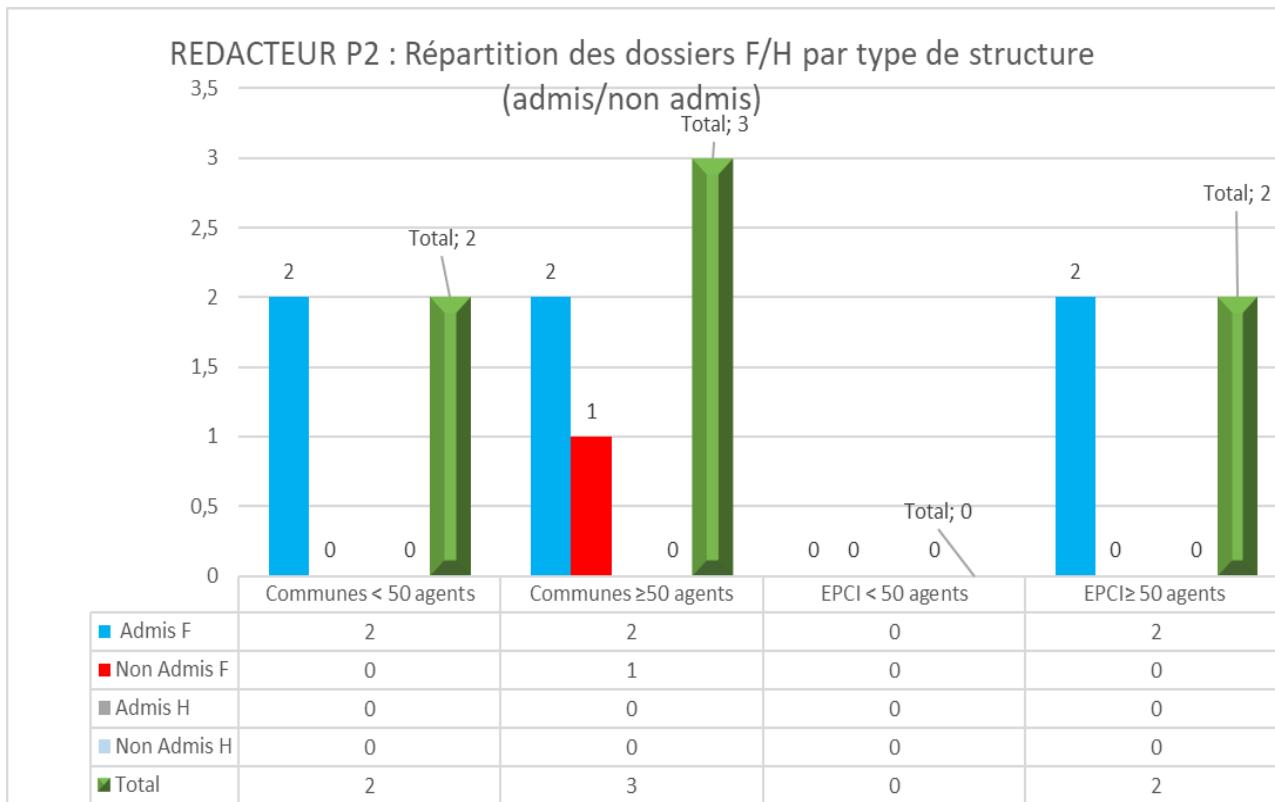
7 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.

REDACTEUR P2 : Nombre de dossiers présentés par type de structure



REDACTEUR P2 : Nombre de dossiers admis par type de structure





Les agents admis représentent 100% de femmes.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE DE REDACTEUR au titre de la promotion interne dérogatoire pour les « SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE »

A noter : Ce dispositif dérogatoire est mis en place jusqu'au 31/12/2027.

Rappel des conditions (à réunir au 1^{er} janvier) :

- Être titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe
- Être en fonction dans une commune de moins de 2000 habitants
- Justifier d'au moins 4 ans d'exercice des fonctions de secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants (quel que ce soit le statut dans le cadre duquel elles ont été exercées : titulaire, contractuel, ou dans le 1^{er} grade du cadre d'emplois)
- Avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation

Pas de quota : Tout dossier recevable peut être inscrit sur liste d'aptitude.

Postes ouverts :	-			
Dossiers adressés :	24			
Dossiers recevables :	23			
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 23	Communes ≥ 50 agents 0	EPCI < 50 agents 0	EPCI ≥ 50 agents 0
Répartition par genre des dossiers recevables		Femmes 23	Hommes 0	

Selon les critères définis par le décret 2024-826 du 16 juillet 2024

23 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.

A noter : 1 dossier ne remplissant pas la condition de durée d'exercice n'a pas été proposé à la commission.

Les agents admis représentent 100% de femmes.

TECHNICIEN TERRITORIAL

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois (*ce quota est à partager entre la promotion interne technicien et technicien principal de 2^{ème} classe*).

Il y a eu 9 recrutements en 2024 (soit 4 possibilités).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des techniciens (soit 6 possibilités).

Il convient donc de retenir le deuxième mode de calcul.

Il y a donc 6 possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade de technicien et de technicien principal de 2^{ème} classe.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE DE TECHNICIEN

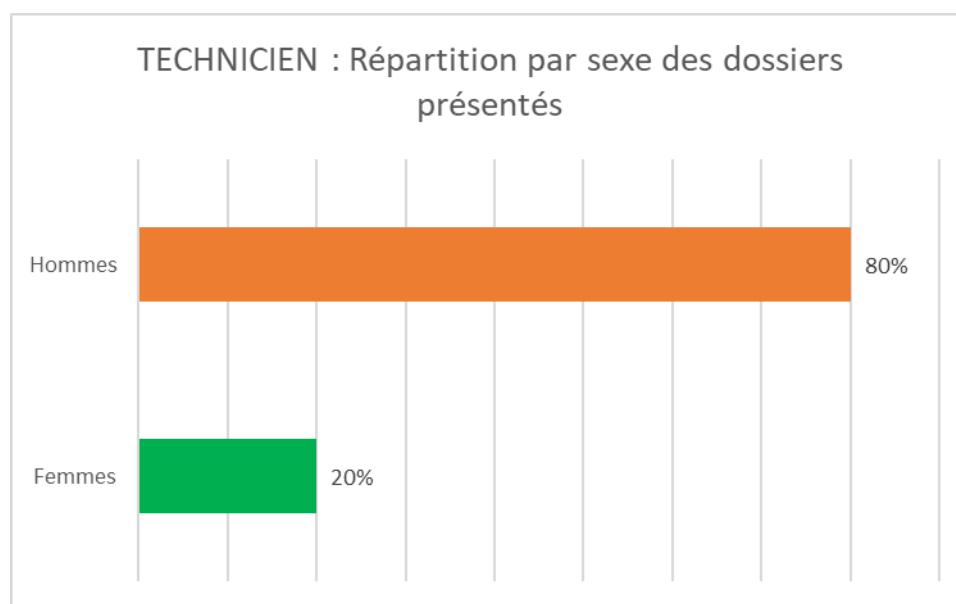
Postes ouverts :	6				
Dossiers adressés :	25				
Dossiers recevables :	25	Selon les critères définis par le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010			
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 6	Communes ≥ 50 agents 11	EPCI < 50 agents 0	EPCI ≥ 50 agents 8	

Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 5	Hommes 20
---	-------------	--------------

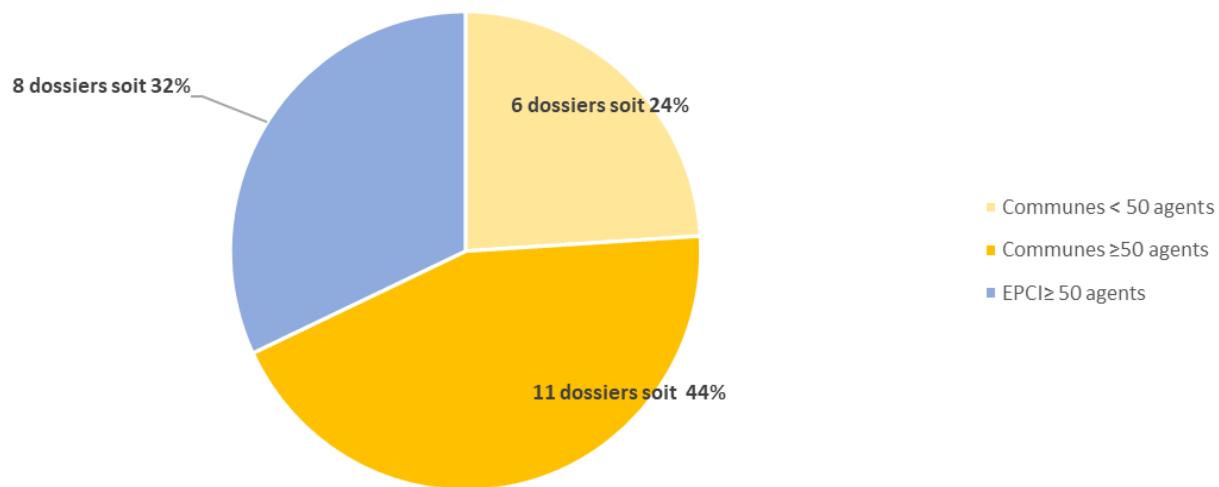
25 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

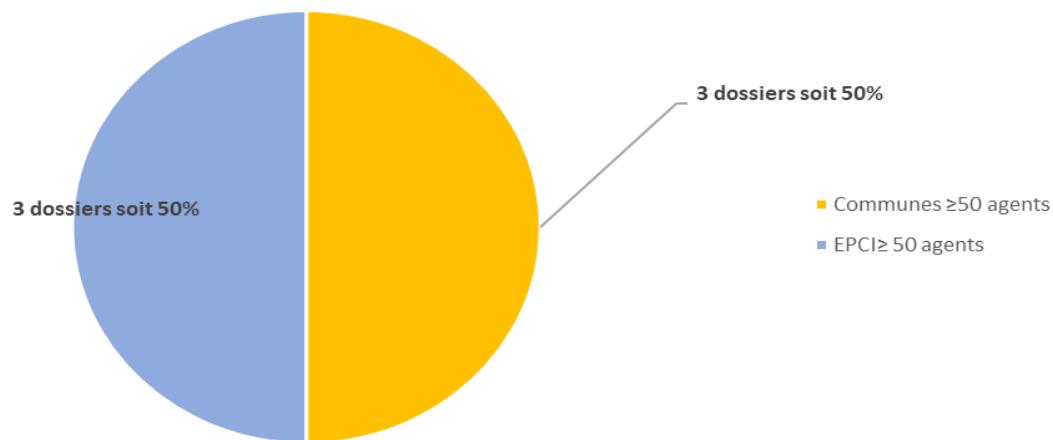
Aucun dossier déposé sur ce grade



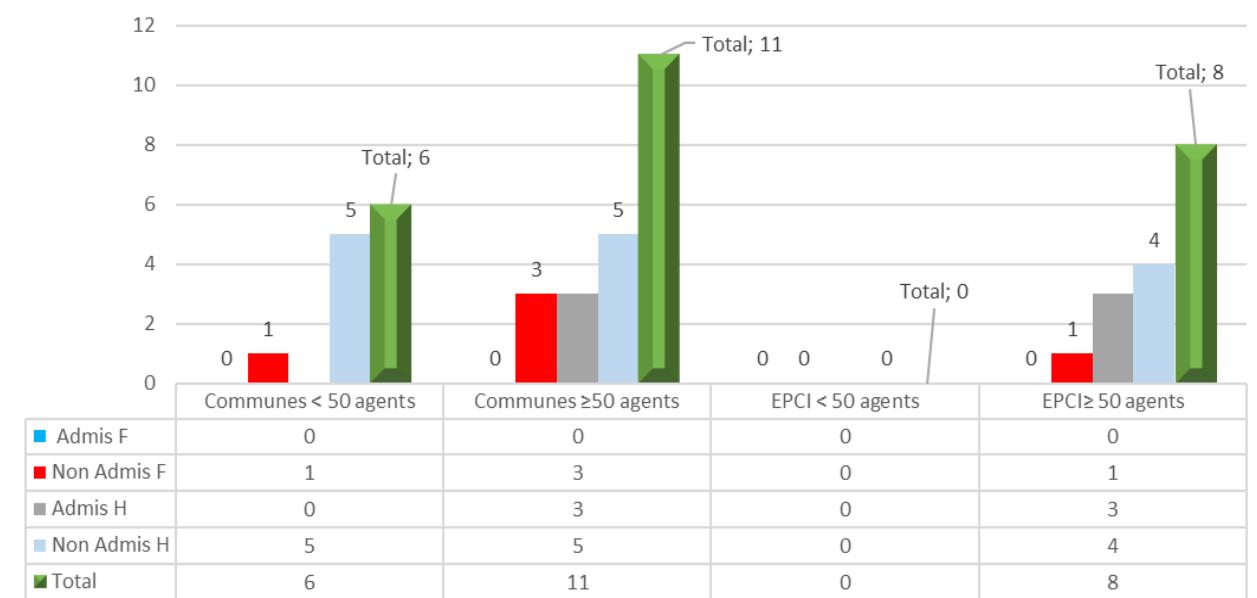
TECHNICIEN : Nombre de dossiers présentés par type de structure



TECHNICIEN : Nombre de dossiers admis par type de structure



TECHNICIEN : Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



Les agents admis représentent 100% d'hommes.

ANIMATEUR TERRITORIAL

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois (*ce quota est à partager entre la promotion interne animateur et animateur principal de 2^{ème} classe*).

Il y a eu 5 recrutements en 2024 (soit 2 possibilités).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des animateurs (soit 2 possibilités).

Il convient donc de retenir le premier mode de calcul.

Il y a donc 2 possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade d'animateur et d'animateur principal de 2^{ème} classe.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE D'ANIMATEUR

Postes ouverts :	2			
Dossiers adressés :	11			
Dossiers recevables :	11			
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 1	Communes ≥ 50 agents 3	EPCI < 50 agents 1	EPCI ≥ 50 agents 6

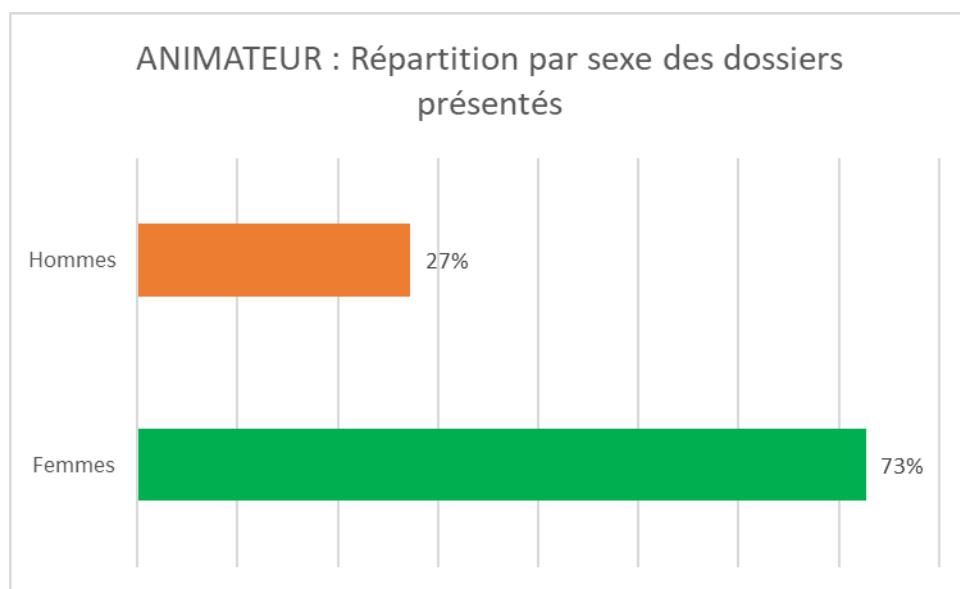
Selon les critères définis par le décret 2011-558 du 20 mai 2011

Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 8	Hommes 3
---	-------------	-------------

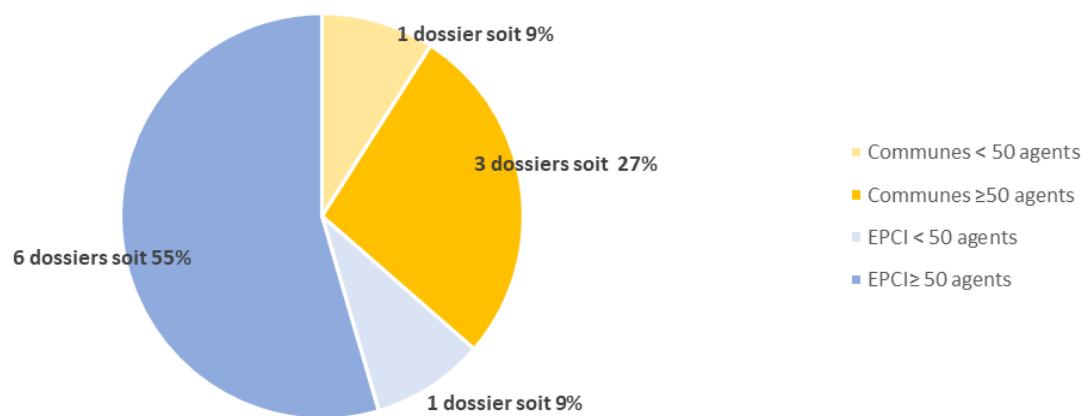
11 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

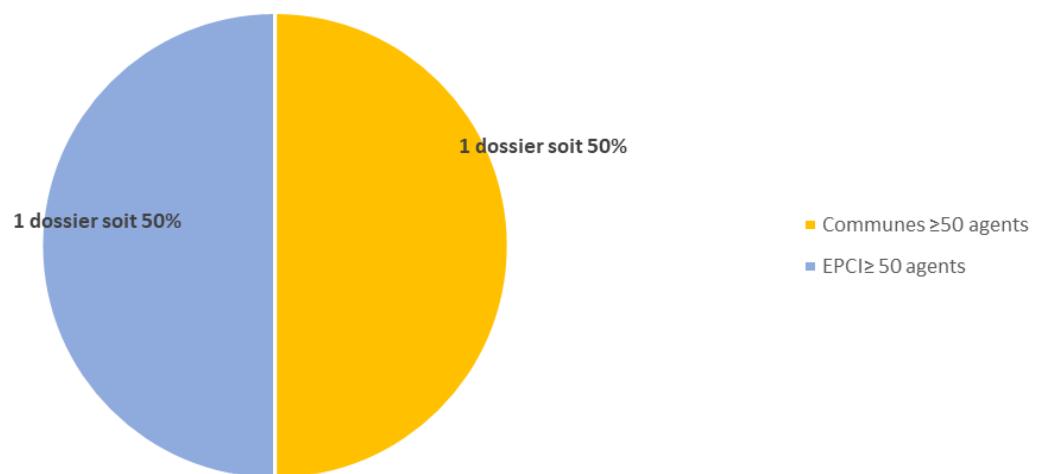
Aucun dossier déposé sur ce grade



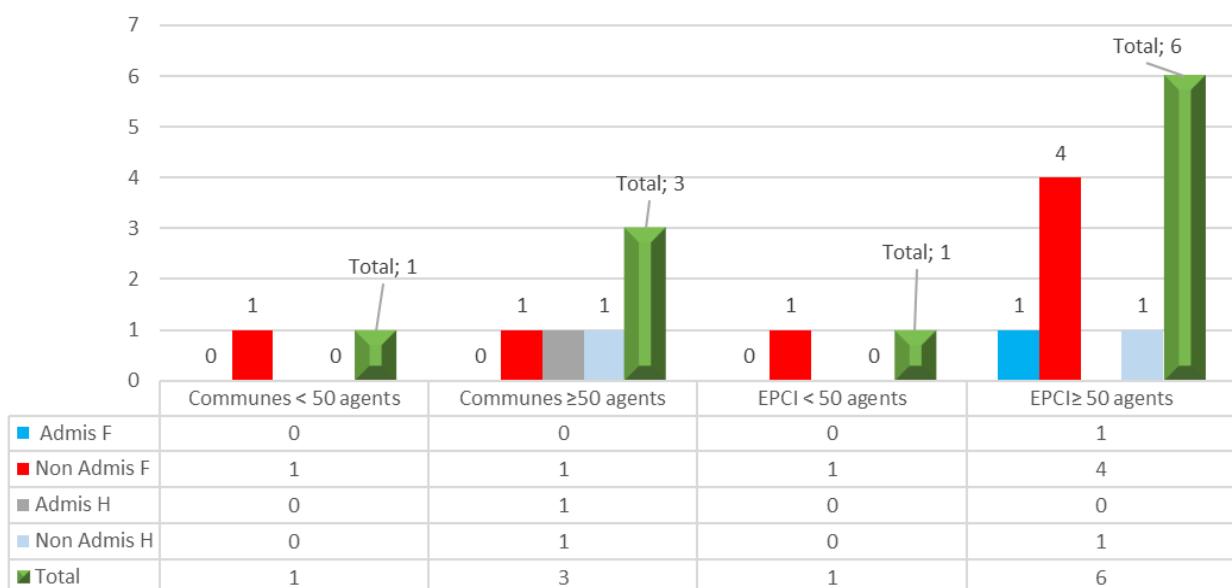
ANIMATEUR : Nombre de dossiers présentés par type de structure



ANIMATEUR : Nombre de dossiers admis par type de structure



ANIMATEUR : Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



Les agents admis représentent 50% de femmes et 50% d'hommes.

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois (*ce quota est à partager entre la promotion interne assistant de conservation et assistant de conservation principal de 2^{ème} classe*).

Il y a eu 2 recrutements en 2024 (soit 1 possibilité).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des assistants de conservation (soit 2 possibilités).

Il convient donc de retenir le premier mode de calcul.

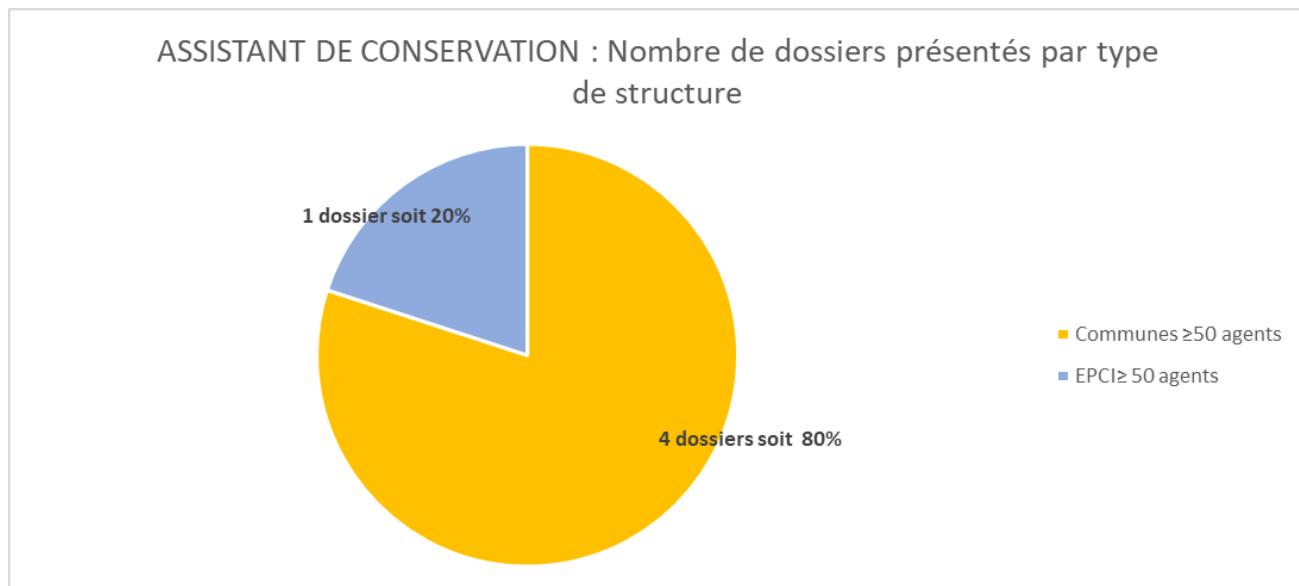
Il y a donc 2 possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade de d'assistant de conservation et d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION

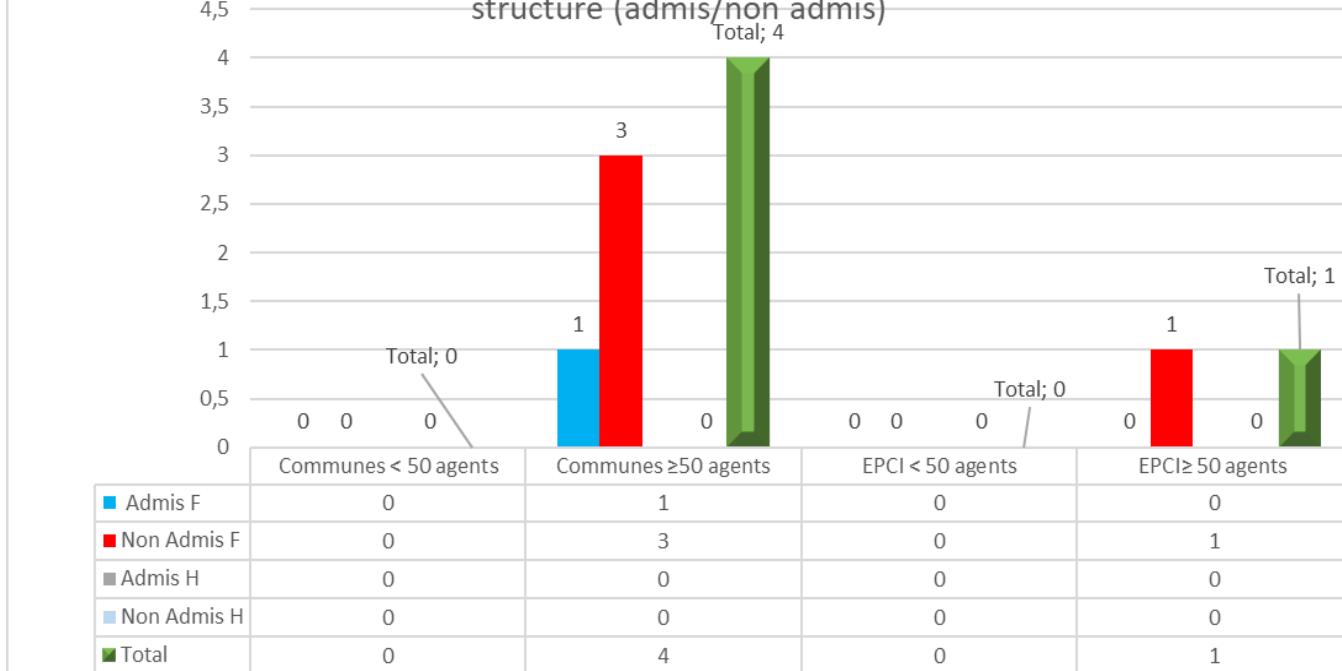
Postes ouverts :	2			
Dossiers adressés :	5			
Dossiers recevables :	5	Selon les critères définis par le décret 2011-1642 du 23 novembre 2011		
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 0	Communes ≥ 50 agents 4	EPCI < 50 agents 0	EPCI ≥ 50 agents 1

Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 5	Hommes 0
---	-------------	-------------

5 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.



ASSISTANT DE CONSERVATION : Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



Les agents admis représentent 100% de femmes.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Postes ouverts :	2			
Dossiers adressés :	2			
Dossiers recevables :	2	Selon les critères définis par le décret 2011-1642 du 23 novembre 2011		
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 0	Communes ≥ 50 agents 1	EPCI < 50 agents 0	EPCI ≥ 50 agents 1

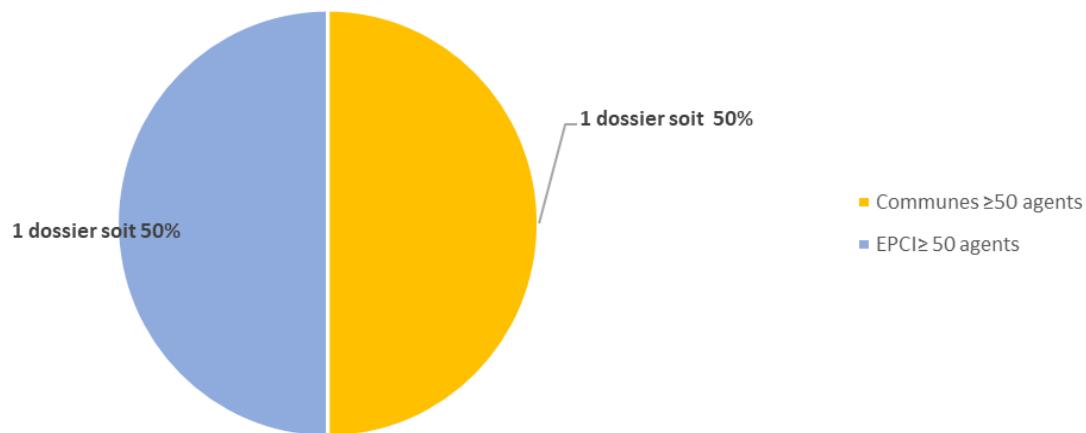
Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 1	Hommes 1
---	-------------	-------------

2 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.

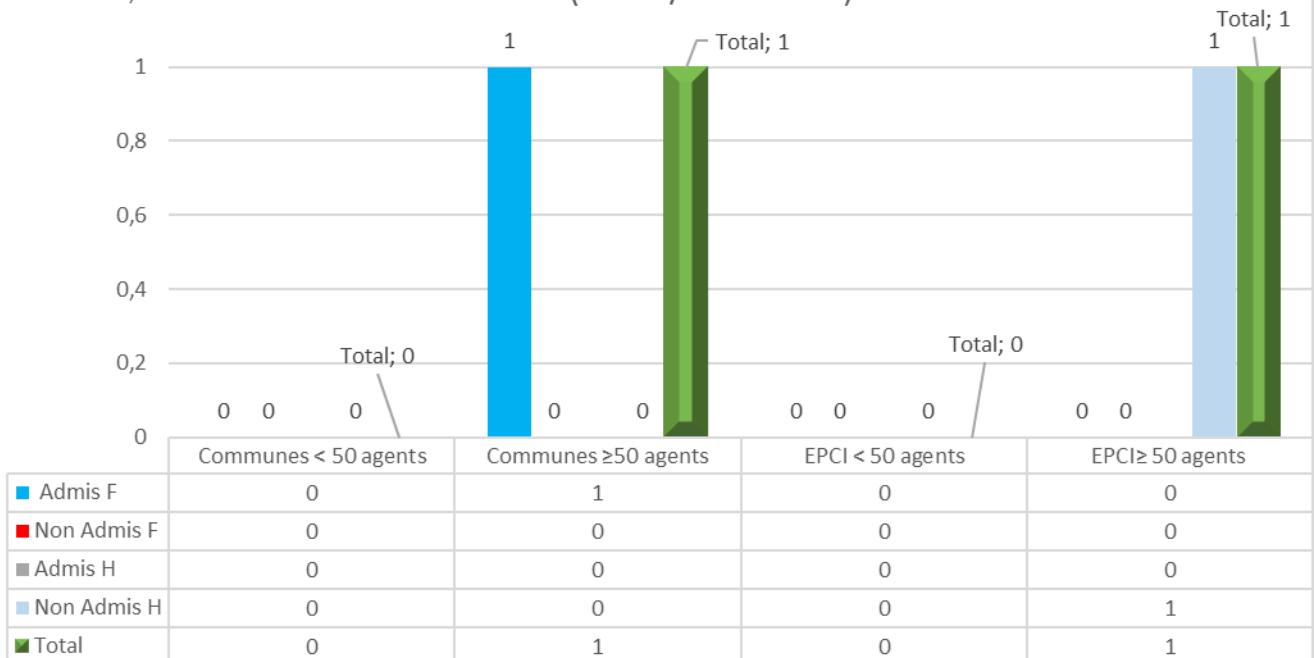
ASSISTANT DE CONSERVATION P2 : Répartition par sexe des dossiers présentés



ASSISTANT DE CONSERVATION P2 : Nombre de dossiers présentés par type de structure



ASSISTANT DE CONSERVATION P2 : Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



Les agents admis représentent 100% de femmes.

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois.

Il y a eu 1 recrutement en 2024 (soit 0 possibilité).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (soit 0 possibilité).

Toutefois, un dispositif dérogatoire permet de dégager une possibilité si la voie des recrutements n'a permis aucune possibilité depuis deux ans, mais qu'il y a eu au moins 1 recrutement cette année. La dernière possibilité créée par la voie des recrutements datant de 2023, 1 possibilité d'inscription sur liste d'aptitude peut donc être créée par le biais de cette disposition dérogatoire.

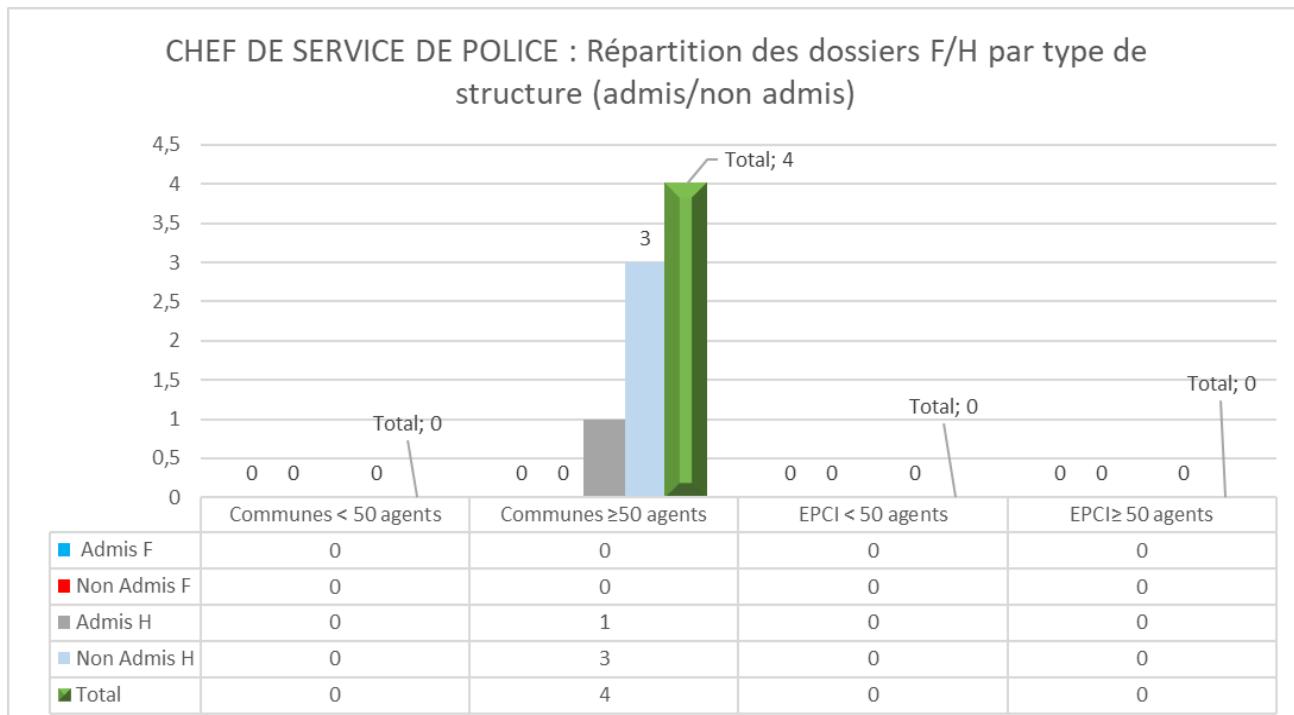
Il y a donc 1 possibilité d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour le grade de chef de service de police municipale.

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Postes ouverts :	1			
Dossiers adressés :	4			
Dossiers recevables :	4	Selon les critères définis par le décret 2011-444 du 21 avril 2011		
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 0	Communes ≥ 50 agents 4	EPCI < 50 agents 0	EPCI ≥ 50 agents 0

Répartition par genre des dossiers recevables	Femmes 0	Hommes 4
---	-------------	-------------

4 dossiers remplissant les conditions ont été proposés à la commission.



EDUCATEUR DES APS

Quota : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois (*ce quota est à partager entre la promotion interne éducateur des APS et éducateur des APS principal de 2^{ème} classe*).

Il y a eu 5 recrutements en 2024 (soit 2 possibilités).

La clause de sauvegarde nous permet d'appliquer le quota ci-dessus à 8% de l'effectif des agents appartenant au cadre d'emplois des éducateurs des APS (soit 2 possibilités).

Il convient donc de retenir le premier mode de calcul

S'ajoutent à ces 2 possibilités les 9 possibilités non utilisées de la Commission 2024

Il y a donc 11 possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en 2025 pour les grades d'éducateur des APS et d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe.

Aucun dossier déposé pour ce cadre d'emplois.

ELABORATION DE LA LISTE D'APTITUDE CATEGORIE C POUR LES AGENTS RETENUS PAR LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.

AGENT DE MAITRISE

Pas de quota pour les dossiers proposés à l'ancienneté : Tout dossier recevable peut être inscrit sur liste d'aptitude.

Toutefois, des possibilités supplémentaires sont dégagées spécifiquement pour les dossiers des agents proposés par la voie de l'examen professionnel.

Le quota réservé à cette voie découle directement du nombre de nominations intervenues par la voie de l'ancienneté.

Quota pour les dossiers proposés suite examen professionnel : 1 nomination retenue pour 2 nominations à l'ancienneté dans la collectivité ou l'établissement ou l'ensemble des collectivités et établissements affiliés à un centre de gestion.

Il y a 46 inscriptions à l'ancienneté pour l'année 2025.

Il y a donc 23 possibilités pour la voie de l'examen professionnel, auxquelles s'ajoutent les 99 possibilités non utilisées de la Commission 2024 soit **122 possibilités au total pour la promotion interne 2025.**

DOSSIERS PRESENTES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE

Postes ouverts :	-			
Dossiers adressés :	58			
Dossiers recevables :	48			
Nature des Collectivités	Communes < 50 agents 11	Communes ≥ 50 agents 14	EPCI < 50 agents 6	EPCI ≥ 50 agents 17
Répartition par genre des dossiers recevables	Selon les critères définis par le décret 88-547 du 6 mai 1988			
	Femmes 29	Hommes 19		

46 dossiers (28 femmes et 18 hommes) remplissant les **conditions à l'ancienneté** ont été proposés à la commission, dont :

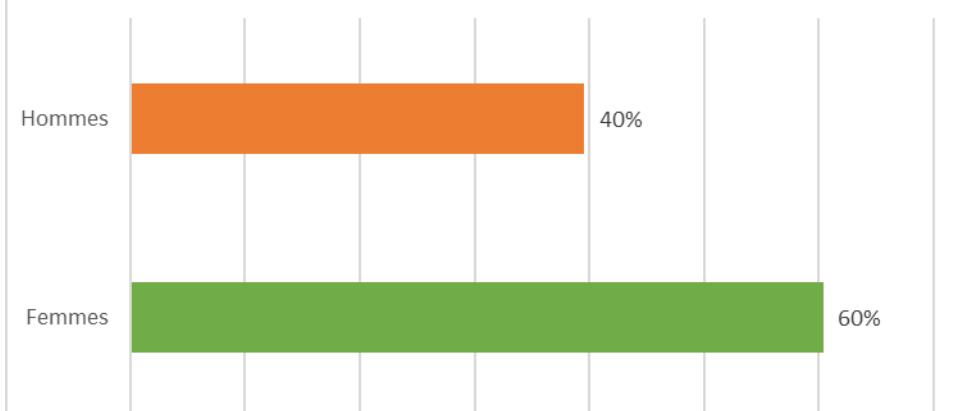
- 33 dossiers d'agents du cadre d'emplois des adjoints techniques (15 femmes et 18 hommes)
- 13 dossiers d'un agent du cadre d'emplois des ATSEM (13 femmes)

A noter : 10 dossiers ne remplissant pas les conditions n'ont pas été proposés à la commission.

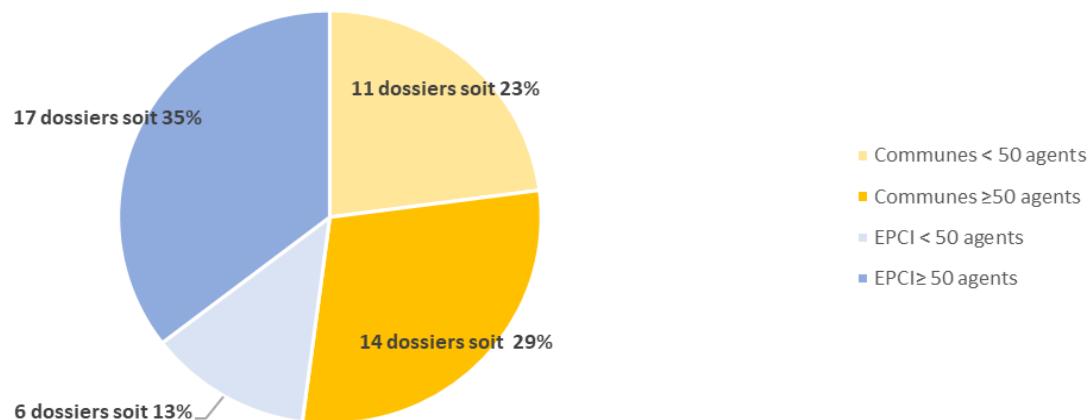
2 dossiers (1 homme et 1 femme) appartenant tous au cadre d'emplois des adjoints techniques et remplissant les conditions **avec examen professionnel** ont été proposés à la commission.

Au total, 58 dossiers ont été proposés à la commission pour les deux voies, dont 48 remplissant les conditions (29 femmes et 19 hommes) et 10 ne remplissant pas les conditions statutaires.

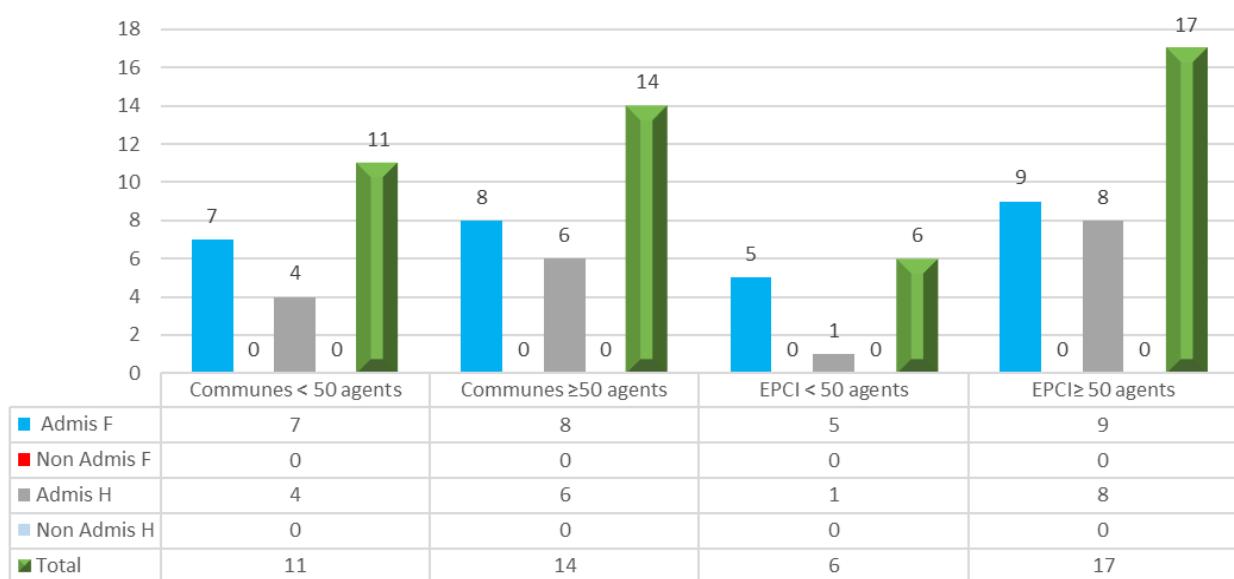
AGENT DE MAITRISE: Répartition par sexe des dossiers présentés



AGENT DE MAITRISE : Nombre de dossiers présentés (et admis) par type de structure



AGENT DE MAITRISE : Répartition des dossiers F/H par type de structure (admis/non admis)



Les agents admis représentent 60,42% de femmes et 39,58% d'hommes.